SAGE
nappe astienne

**05/26**

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**
**DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion de la commission locale de l'eau
L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre, à 14h00 heures.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans la salle des mariages de la mairie de Portiragnes, afin de procéder à son installation. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu élire ses représentants et délibérer valablement. La séance s'est déroulée en présentiel exclusivement.

---

**Membres de la CLE présents :**

- ***Collège des collectivités :*** M. ALLINGRI Claude, M. ASTRUC César, M. AUGE Jean, M. FAIVRE Jimmy, M. FAURE Philippe, Mme FERRANDEZ Anne-Marie, Mme FOUILHE Dominique, Mme GARCIN-SAUDO Julie, M. GASC Didier, M. GELLY Bertrand, M. MORENO René, M. NICOLAS Numa, Mme PACE Aurélie, M. ROUSSEL Jean, M. SABATIER Vincent.
- ***Collège des usagers :*** Association des campings de Vias (GOUBET Jean-Pierre), Association syndicale libre de Vias (LAJOIE Philippe), Chambre d'agriculture de l'Hérault (NOGUES Sophie),
- ***Collège des collectivités :*** Agence de l'eau Rhône Méditerranée (COURSEILLE Anne), MISEN 34 (BATLLE Frédérique)

**Membres de la CLE représentés par mandat :**
M. CABASSUT Jean-Philippe, M. CROS Pierre, M. DREYER Christian, M. HOULES Patrick, M. MATHIEU Thierry, Mme PALANQUE Aurélie, M. PESTAILLE Loïc, Mme SAUR Séverine, Chambre de commerce et d'industrie de Béziers Saint-Pons (DELJARRY André), Fédération départementale des caves coopératives (CALMEL Pierre), ARS (DUBOIS Corinne), DREAL (LUCHIER Jean)

**Excusés/Absents :**
M. GAUDY Vincent, Mme IMBERT Audrey, M. ISERN Nicolas, Association syndicale des entreprises de forages (MOUNIER Paul), Fédération de l'hôtellerie de plein air Languedoc-Roussillon (DURANCEL Marie-France), Fédération de l'hôtellerie de plein air Languedoc-Roussillon (ROBERT Philippe), France Nature Environnement (RIBO Didier), Syndicat des vignerons de l'Hérault vinifiant en cave coopérative (DUBOIS de MONTREYNAUD Anne)

**Participaient également à la réunion :**
DUBOIS Véronique (S.M. d'Etudes et de Travaux de l'Astien), ENJALBERT Florence (S.M. d'Etudes et de Travaux de l'Astien), FABREGA Hélène (S.M. du Bassin de Thau), GALINIE Catherine (Sous-préfecture de Béziers), MULLER Caroline (Conseil départemental de l'Hérault), RICHEROL Corinne (Région Occitanie)

---

## Objet : Election du président et des vice-présidents, désignation du bureau

**EXPOSE :**

A l'issue des élections municipales de 2026, les collectivités ont été appelées à désigner leurs nouveaux représentants à la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe astienne, mise en place en 2009, renouvelée en 2022. Celle-ci a donc été modifiée par arrêté préfectoral n°DDTM34-2026-10-17565 du 12 octobre 2026. En conséquence, les membres des 3 collèges ont été invités à se réunir pour élire la présidence et la vice-présidence de la CLE puis composer le bureau de l'instance.

Seul le collège des collectivités procède à l'élection du Président et des vice-présidents. Le quorum étant atteint, le collège des collectivités a pu élire valablement les représentants de la CLE.

SAGE nappe astienne

05/26

**DECISION :**

- **Election du Président**

Candidats : M. Philippe FAURE, représentant de la commune de Portiragnes
Vote à main levée
Nombre de votants : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**M. Philippe FAURE est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, à la majorité absolue des voix exprimées.**

- **Election des vice-présidents**

Candidat 1ère vice-présidence : M. Bertrand GELLY, représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Vote à main levée
Nombre de votants : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**M. Bertrand GELLY est élu 1er vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, à la majorité absolue des voix exprimées.**

Candidat 2ème vice-présidence : M. Jimmy FAIVRE, représentant de la commune de Servian
Vote à main levée
Nombre de votants : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**M. Jimmy FAIVRE est élu 2ème vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, à la majorité absolue des voix exprimées.**

Candidat 3ème vice-présidence : M. César ASTRUC, représentant de la commune de Sérignan
Vote à main levée
Nombre de votants : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

**M. César ASTRUC est élu 3ème vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, à la majorité absolue des voix exprimées.**

- **Composition du bureau**

Suite à ces élections, le Président, M. Philippe FAURE, invite les membres des 3 collèges, à désigner leurs représentants qui siègeront au bureau de la commission locale de l'eau selon les règles de fonctionnement en vigueur, adoptée par la CLE du 19 juin 2025, soit 11 membres répartis parmi les 3 collèges (6 du collège des collectivités, 3 du collège des usagers et 2 du collège de l'Etat). Le Président, les 3 vice-présidents et le représentant du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, représentent le collège des collectivités et sont membres d'office, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE.

Après concertation, les collèges ont désigné leurs représentants au bureau comme suit :

**Collège des collectivités** : M. Philippe FAURE (Président), M. Bertrand GELLY (1er vice-président), M. Jimmy FAIVRE (2ème vice-président), M. César ASTRUC (3ème vice-président), Mme Anne-Marie FERRANDEZ (Présidente et représentante du SMETA), Mme Dominque FOUILHE (représentante de la commune de Vendres).
**Collège des usagers** : Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Fédération d'Hôtellerie de Plein Air Languedoc Roussillon, Association syndicale des entreprises de forages
**Collège de l'Etat** : Agence de l'eau RMC, Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

**Les membres de la Commission Locale de l'Eau invités à se prononcer sur cette composition, approuvent, à l'unanimité, le bureau ainsi constitué.**

**Le Président**

**Philippe FAURE**

SAGE Nappe Astienne * Commission Locale de l'Eau * S.M.E.T.A.